DEC130703DR12

Décision donnant délégation de signature à Mme Maryline CRIVELLO, directrice de l'unité UMR 7303 intitulée *Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

 ${\bf Vu}$ la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 090098DAJ du 30/07/09 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010;

Vu la décision n°122743DSI du 05/01/2012 portant création de l'unité UMR 7303, intitulée « Temps, Espaces, Langages, Europe Méridionale Méditerranée », dont le directeur est Jean-Marie GUILLON ;

Vu la décision n° 121956INSHS du 18/07/2012 nommant Mme Maryline CRIVELLO directrice de l'UMR7303 à compter du 01/08/2012 ;

DECIDE:

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Maryline CRIVELLO, directrice de l'unité UMR 7303, à l'effet de signer, au nom du(de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

 les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte;

1

¹ Soit 130 000 Euros HT au 01/01/2012

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Maryline CRIVELLO**, délégation de signature est donnée à Mme Laure VERDON, Maître de conférences, et Mme Caroline CHAGNIOT (TESTANIERE), technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 121472DR12 du 20/04/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La Directrice

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 26/02/13

Le délégué régional Younis HERMES

Nom:	Nom:	Nom:
Signature :	Signature :	Signature :
		8

Les délégataires